

Politique de protection des données relatives à l'organisation de 4 évènements pendant la semaine européenne de la Réduction des Déchets des 18 et 22 novembre 2023

La présente politique de protection des données à caractère personnel a pour objectif d'informer les usagers ou administrés de Limoges Métropole sur les engagements et mesures pris afin de veiller à la protection de leurs données à caractère personnel conformément aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE).

Dans une optique d'amélioration continue et de prise en compte forte des enjeux liés à la protection des données des usagers de Limoges Métropole, cette politique est susceptible d'évoluer afin de se conformer à toute évolution du contexte réglementaire ou de permettre à Limoges Métropole de mettre en œuvre les évolutions les plus pertinentes en termes de sécurité et/ou de fonctionnalités des environnements informatiques qu'elle exploite.

Version 1 : octobre 2023

1 - Le traitement des données à caractère personnel

Il est défini par toute opération portant sur des données à caractère personnel, quel que soit le procédé utilisé comme par exemple, enregistrer, organiser, consulter, conserver, modifier, rapprocher avec d'autres données, transmettre... ces données.

Un traitement n'est donc pas uniquement en lien avec une opération technique au sens informatique du terme mais relève également d'actions humaines ou organisationnelles préalables, postérieures ou concomitantes aux opérations informatiques proprement dites.

Par voie de conséquence, un traitement de données à caractère personnel n'est pas forcément un traitement informatisé puisqu'il qualifie aussi tous les documents papiers comportant des données à caractère personnel

Dans le cadre de la gestion des activités liées à l'organisation de 4 événements pendant la semaine européenne de la Réduction des Déchets des 18 et 22 novembre 2023, Limoges Métropole a défini un traitement comportant des données à caractère personnel qui sont rappelés dans les sections suivantes de la présente politique de protection des données

2 - Le responsable de traitement

Le responsable du traitement des données détermine les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel.

Un organisme qui décide « pourquoi » et « comment » les données à caractère personnel devraient être traitées est le responsable du traitement.

Le responsable de traitement de données à caractère personnel est Limoges Métropole, ayant son siège au 19 rue Bernard Palissy, CS 10001 87031 Limoges Cedex 1 représentée par son Président, Monsieur Guillaume Guérin.

Conformément aux obligations du RGPD, Limoges Métropole a nommé un Délégué à la Protection des Données (DPO, Data Protection Officer) pour piloter la conformité et veiller au respect des droits des personnes dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement.

Le DPO de Limoges Métropole peut être saisi pour l'exercice de ces droits ou pour toute question relative au contenu de la présente politique de protection ainsi qu'aux traitements qui y sont mentionnés :

- Par voie postale à l'adresse du siège de Limoges Métropole à l'attention du DPO
19 rue Bernard Palissy, CS 10001 87031 Limoges Cedex 1
- Par voie numérique à l'adresse suivante : dpo@limoges-metropole.fr

3 - Les finalités du traitement

La finalité du traitement mis en œuvre ou du ou des fichier(s) créés est définie par l'objectif attendu, ce à quoi va servir le traitement ou le fichier.

Ce principe de finalité limite la manière dont le Responsable de Traitement peut utiliser ou réutiliser les données dans le futur.

Une finalité doit être déterminée, c'est-à-dire qu'elle soit clairement et précisément identifiée afin de permettre aux personnes concernées de connaître les utilisations qui seront faites de leurs données et celles qui en seront exclues.

Une finalité doit également être explicite, c'est-à-dire qu'elle doit être exprimée de manière claire et intelligible afin d'être compréhensible par les personnes concernées dès la collecte des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement.

Une finalité doit enfin être légitime, ce qui signifie qu'elle doit être conforme à un cadre réglementaire.

Finalité(s) du traitement	Base légale du traitement
■ Permettre à Limoges Métropole de gérer les inscriptions aux 4 événements de la semaine européenne de la Réduction des Déchets des 18 et 22 novembre 2023	Consentement de la personne concernée au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques (article 6.1-a du RGPD)
■ Permettre à Limoges Métropole de gérer la participation aux 4 événements de la semaine européenne de la Réduction des Déchets des 18 et 22 novembre 2023	Consentement de la personne concernée au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques (article 6.1-a du RGPD)
■ Permettre à Limoges Métropole de communiquer autour des 4 événements de la semaine européenne de la Réduction des Déchets pendant leur déroulement ainsi qu'à l'issue de celui-ci	Consentement de la personne concernée au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques (article 6.1-a du RGPD)

4 - Les données à caractère personnel traitées

Une donnée à caractère personnel correspond à toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Une personne physique peut être identifiée :

- directement (exemple : nom et prénom),
- indirectement (exemple : par un numéro de téléphone, un identifiant tel que le numéro de sécurité sociale, une adresse postale ou courriel, mais aussi la voix ou l'image).

L'identification d'une personne physique peut être réalisée :

- à partir d'une seule donnée,
- à partir du croisement d'un ensemble de données.

Conformément aux obligations du RGPD, Limoges Métropole veille à ne collecter et ne traiter que les données strictement nécessaires au regard de la ou des finalité(s) pour laquelle (lesquelles) elles sont traitées, selon le principe de minimisation inhérent au règlement, et à inscrire ces traitements à son Registre des Activités et Traitements.

Catégorie de données	Données traitées
■ <u>Coordonnées</u> (données obligatoires pour la participation à l'évènement)	<ul style="list-style-type: none"> • Numéro(s) de téléphone • Adresse postale • Adresse mail
■ <u>Etat civil, identité</u> (données obligatoires pour la participation à l'évènement)	<ul style="list-style-type: none"> • Civilité • Nom • Prénom • Date de naissance(*)
■ <u>Autres données d'identification</u> (données facultatives)	<ul style="list-style-type: none"> • Images de participants isolés et reconnaissables pour lesquelles un consentement est requis (par opposition à la prise d'images de personnes non isolées et non reconnaissables dans des lieux publics). Dans l'éventualité de la prise d'images de participants isolés et reconnaissables, un formulaire de consentement spécifique détaillant les conditions d'exploitation de ces images sera remis à la personne faisant l'objet de cette prise de vue spécifique.

(*) La collecte de la date de naissance ne correspond pas à une nécessité propre à Limoges Métropole mais à une contrainte imposée par l'éditeur de la solution informatique en ligne Weezevent afin de procéder aux inscriptions (cf la référence à la politique de confidentialité établie par l'éditeur de la solution Weezevent à l'article 5 des présentes clauses).

5 - La durée de conservation et/ou d'exploitation des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement

Les données personnelles ne peuvent être conservées indéfiniment : une durée de conservation doit être déterminée par le responsable de traitement en fonction de l'objectif ayant conduit à la collecte de ces données.

Limoges Métropole conserve les données à caractère personnel pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités ou pour répondre aux obligations légales auxquelles elle est soumise en tant que responsable de traitement.

Les données relevant de la finalité « Gestion des inscriptions aux 4 évènements de la semaine européenne de la Réduction des Déchets des 18 et 22 novembre 2023 » (■) sont exploitées par Limoges Métropole par le biais de la solution informatique en ligne Weezevent dont la politique de confidentialité est consultable à l'adresse suivante <https://weezevent.com/fr/politique-de-confidentialite/>

Cette politique de confidentialité précise que Weezevent conserve les données « pour 5 ans ou jusqu'à réception d'une demande de suppression, directement faite par l'organisateur ».

Limoges Métropole effectuant une intégration dans ses propres systèmes informatiques des données d'inscription collectées par le biais de Weezevent, elle procédera, en tant qu'organisateur, à une demande auprès de Weezevent de suppression des données présentes sur les systèmes informatiques de cette société dès la clôture des inscriptions.

Les données relevant de la finalité « Gestion de la participation inscriptions aux 4 évènements de la semaine européenne de la Réduction des Déchets des 18 et 22 novembre 2023 » (■), traitées sur les propres systèmes informatiques de Limoges Métropole, sont conservées selon les modalités suivantes :

- 2 (deux) mois à l'issue de la manifestation ; période nécessaire à la consultation du traitement pour suites contentieuses,
- Destruction des données à l'issue de cette durée.

Les durées d'exploitation des données relevant de la finalité « Communication autour des 4 évènements de la semaine européenne de la Réduction des Déchets des 18 et 22 novembre 2023 » pendant leur déroulement ainsi qu'à l'issue de ceux-ci (■) sont inhérentes aux médias exploités et dépendantes de ceux-ci.

Les conditions et modalités détaillées d'exploitation sont consultables dans la « politique de protection des données relatives à la captation par Limoges Métropole et à l'exploitation de médias visuels ou sonores » sur www.limoges-metropole.fr (menu « Limoges Métropole / L'institution / Nos politiques en matière de protection des données »).

Figurent dans cette politique de protection des données les mentions suivantes relatives aux durées de conservation pour ce qui concerne les captations utilisées dans les médias exploités par Limoges Métropole :

Les données à caractère personnel associées aux captations sont conservées par Limoges Métropole selon les modalités suivantes :

- ❖ Pour ce qui concerne les données alphanumériques constituant les métadonnées associées aux captations
 - ⇒ Conservation en base active sur les systèmes informatiques de Limoges Métropole pendant une durée de 10 ans à compter de la captation afin de permettre de gérer les conditions d'exploitation des médias concernés.
 - ⇒ Archivage à l'issue de ce délai.
- ❖ Pour ce qui concerne les formulaires papier de collecte des données constituant le recueil de consentement.
 - ⇒ Conservation des formulaires papier et, en base active, de leur version dématérialisée sur les systèmes informatiques de Limoges Métropole pendant une durée de 10 ans à compter de la captation afin de permettre de gérer les conditions d'exploitation des médias concernés.
 - ⇒ Archivage à l'issue de ce délai.

En cas de recours par Limoges Métropole à un prestataire, sous-traitant au regard du RGPD, pour une ou plusieurs des opérations relevant de ces finalités, les données sont conservées par le sous-traitant pour la durée nécessaire à l'exécution de la prestation et au maximum pendant la durée du contrat liant ce sous-traitant à Limoges Métropole ; le sous-traitant s'engageant à détruire toutes les données en sa possession à l'issue du contrat.

Les captations sont exploitées/conservées par Limoges Métropole selon les modalités suivantes :

- ❖ Pour ce qui concerne les captations exploitées sur les systèmes informatiques de Limoges Métropole

- ⇒ Conservation en base active pendant une durée de 10 ans à compter de la captation
- ⇒ Archivage à l'issue de ce délai.
- ❖ Pour ce qui concerne l'exploitation des captations par le biais des publications papier conçues et opérées par Limoges Métropole
 - ⇒ La durée de conservation est liée à la durée de vie du support que Limoges Métropole ne peut contrôler de manière totale en raison de la distribution des supports auprès des citoyens des communes de la Communauté urbaine de manière non ciblée.
- ❖ Pour ce qui concerne l'exploitation des captations par le biais de publications sur le site internet de Limoges Métropole
 - ⇒ La durée de conservation est liée à la durée d'exploitation du site internet à moins que ne soit exercé par les sujets en tant que personnes concernées l'un des droits dont ils disposent entraînant le retrait du site internet de Limoges Métropole des médias concernés les concernant et/ou la suppression de ces médias.
- ❖ Pour ce qui concerne l'exploitation des captations par le biais de publications sur les réseaux sociaux exploités par Limoges Métropole
 - ⇒ La durée de conservation est liée à la durée d'exploitation sur les réseaux sociaux à moins que ne soit exercé par les sujets en tant que personnes concernées l'un des droits dont ils disposent entraînant le retrait par Limoges Métropole des médias les concernant et/ou la suppression de ces médias.

En cas de recours par Limoges Métropole à un prestataire, sous-traitant au regard du RGPD, pour une ou plusieurs des opérations relevant de ces finalités, les données sont conservées par le sous-traitant pour la durée nécessaire à l'exécution de la prestation et au maximum pendant la durée du contrat liant ce sous-traitant à Limoges Métropole ; le sous-traitant s'engageant à détruire toutes les données en sa possession à l'issue du contrat.

6 – Les destinataires des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement

Limoges Métropole n'exploite les données que pour les seules finalités définies dans les points précédents relevant de son périmètre de compétences et ne transmet ces données à aucun organisme externe à d'autres fins que celles décrites dans la présente politique de protection des données et nécessaires à la réalisation des finalités décrites.

7 – Les conditions d'exploitation des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement

Limoges Métropole met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles lui permettant d'apporter le plus haut niveau de sécurité possible aux données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement et s'assure qu'il en soit de même pour ses sous-traitants au sens du RGPD auxquels elle est susceptible de faire appel.

En cas de survenue d'incident de quelque nature que ce soit concernant les données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement et susceptibles d'altérer leur intégrité, leur confidentialité ou leur disponibilité, Limoges Métropole met en œuvre les procédures prévues par le RGPD incluant la notification auprès de l'autorité de contrôle si celle-ci s'avère requise ainsi que les actions associées à cette notification.

8 – L’information des personnes concernées par un traitement de données à caractère personnel et l’exercice de leurs droits

Limoges Métropole informe les personnes concernées par tous les moyens à sa disposition des éléments figurant dans la présente politique de protection de la manière suivante :

- Par le biais de mentions d’informations synthétiques, sous format papier ou numérique, conjointement à la collecte de données à caractère personnel faisant l’objet d’un traitement,
- Par la mise à disposition, sous format papier et/ou numérique, de la politique de protection des données associée à tout traitement permettant aux personnes concernées de pouvoir disposer, en complément des mentions d’information synthétiques, d’un document de référence relatif à la manière dont Limoges Métropole conçoit et met en œuvre les traitements.

Chaque traitement de données à caractère personnel ouvre le droit aux personnes concernées d’exercer leurs droits dont le périmètre dépend notamment des bases légales retenues.

Dans le cas des données relatives à l’organisation des 4 événements de la semaine européenne de la Réduction des déchets des 18 et 22 novembre 2023, les droits que les personnes concernées peuvent exercer sont les suivants.

Concernant les données référencées à l’article 4 et identifiées par le symbole (■) », peuvent être exercés les droits :

- D’accès,
- De rectification,
- D’effacement,
- De limitation du traitement,
- De portabilité,
- D’opposition.

Concernant les données référencées à l’article 4 et identifiées par le symbole (■) », peuvent être exercés les droits :

- D’accès,
- De rectification,
- D’effacement (selon les conditions ou modalités spécifiques liées à la nature du traitement),
- De limitation du traitement,
- De portabilité,
- D’opposition.

Indépendamment des droits inhérents aux bases légales retenues pour ces traitements, toute personne concernée a le droit d’introduire une réclamation auprès d’une autorité de contrôle, en particulier dans l’État membre dans lequel se trouve sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du RGPD.

Les demandes d’exercice de droits peuvent être formulées :

- Pour l’ensemble des traitements, auprès du Délégué à la Protection des Données de Limoges Métropole aux coordonnées indiquées à l’article 2,

Le cas échéant,

- Pour les traitements référencés à l'article 4 et identifiées par le symbole (■), auprès de la Direction de Prévention et de la Gestion des Déchets de Limoges Métropole murielle.olive@limoges-metropole.fr
- Pour les traitements référencés à l'article 4 et identifiées par le symbole (■) auprès de la Direction de la Communication de Limoges Métropole communication@limoges-metropole.fr

Les réclamations auprès de l'autorité de contrôle peuvent être formulées auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :

- Sur le site web de la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Définition synthétique des droits exerçables.

Droit d'accès	La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données à caractère personnel.
Droit de rectification	La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel la concernant qui sont inexactes. Compte tenu des finalités du traitement, la personne concernée a le droit d'obtenir que les données à caractère personnel incomplètes soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire.
Droit à l'effacement	Dans certains cas, la personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de données à caractère personnel la concernant et le responsable du traitement a l'obligation d'effacer ces données à caractère personnel dans les meilleurs délais.
Droit à la limitation	Dans certains cas, La personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement la limitation du traitement, c'est-à-dire sa suspension.
Droit à la portabilité	La personne concernée a le droit de recevoir les données qui la concerne et qu'elle a fournies à un responsable de traitement, de les réutiliser, et de les transmettre à un autre responsable de traitement.
Droit d'opposition	La personne concernée a le droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel la concernant.

Le détail complet des droits exerçables conformément au RGPD est consultable sur <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre3#Section2>